

Le Département s'est invité à la ferme



Sabine Buis, vice-présidente départementale en charge de l'agriculture, était en déplacement à la ferme de David Loupiac, porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche.

Is étaient plus d'une dizaine, mardi, dans la salle à manger de David Loupiac, porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche. Différents agriculteurs et agricultrices de la vallée du Doux s'étaient déplacés pour rencontrer Sabine Buis. Cette ancienne députée de la 3^e circonscription de l'Ardèche et conseillère départementale du canton d'Aubenas-2 est devenue, en juillet dernier, vice-présidente départementale, en charge de l'agriculture.

Mardi, elle s'était déplacée pour rencontrer les adhérents et amis de la Confédération paysanne de l'Ardèche à Désaignes.

L'occasion pour ces derniers d'exprimer leurs inquiétudes et revendications auprès de leur nouvelle élue.

« Nous sommes écartés des décisions »

Dès le début de la discussion, les agriculteurs ont évoqué leur inconfort face à l'organisation actuelle de la chambre d'agriculture. « Nous sommes écartés des décisions, nous ne savons pas ce qui s'y passe, a déclaré David Loupiac. D'ailleurs historiquement nous n'avons jamais vraiment eu de relation avec les institutions. » Cependant, avec cette vice-présidente, le syndicat, minoritaire sur le territoire, es-

père être davantage pris en compte. Aujourd'hui, pour la première fois et à la demande de Sabine Buis, ils participeront aux discussions au sein de la conférence agricole organisée par le Département.

L'objectif de cette réunion est de faire le point sur la stratégie de développement agricole de l'Ardèche. Ce schéma départemental a débuté en 2014 et se terminera en 2020.

Il a notamment été remis en question par la loi NOTRE, en 2015.

Les conditions météorologiques difficiles de cette année seront également évoquées.

Pauline DEDEUS

L'INFO EN +

DES SURFACES PASTORALES BIENTÔT INÉLIGIBLES À LA PAC ?

L'un des sujets abordés concerne les surfaces pastorales ligneuses remises en question par Bruxelles.

- ☐ Les surfaces pastorales ligneuses sont des pâturages constitués à moins de 50 % d'herbe. C'est-à-dire formés en majorité par des arbres et des bois.
- ☐ Bientôt, l'Union européenne pourrait ne plus considérer ces surfaces comme agricoles. Ainsi elles ne seraient plus prises en compte pour le calcul des aides de la PAC (politique agricole commune).
- ☐ D'ici fin mars, l'État a la faculté d'activer une mesure pour la reconnaissance de ces surfaces sur le territoire national.
- ☐ La confédération paysanne déposera bientôt une motion à la chambre d'agriculture à ce sujet.

Sangliers, logement, météo... Les préoccupations évoquées



Plusieurs stratégies ont été évoquées contre la prolifération des sangliers.

Durant tout l'après-midi, les agriculteurs ont notamment interpellé Sabine Buis au sujet des sangliers. Plusieurs solutions ont été évoquées telles que les battues, les moyens octroyés aux lieutenants de louveterie, le piégeage, ainsi que l'expérimentation de la stérilisation des sangliers.

Un autre sujet toujours important est la question du logement pour les agriculteurs récemment installés, qui ne peuvent pas toujours construire sur leur exploitation. Ils sont donc souvent dans l'obligation de vivre loin de leur ferme, dans des conditions parfois précaires. Enfin, les pertes dues à la météo ont été évoquées.